

Territorialisation de la planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Concertation départementale – Les Alpes-Maritimes (06)
- 20 septembre 2024 -



Jean-Paul DAVID
Conseiller régional
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Hugues MOUTOUH
Préfet
Préfecture des Alpes-Maritimes





Ordre du jour de la réunion

1 La démarche de planification écologique

2 Présentation synthétique des éléments de diagnostic régionaux et départementaux, et témoignage sur la thématique Industrie

3 Tables-rondes sur les thématiques phares du département : Transport et Bâtiment

4 Conclusion



LA DEMARCHE DE PLANIFICATION ECOLOGIQUE



1

L'ambition : un plan de transformation énergétique et écologique régional répondant aux 6 enjeux stratégiques prioritaires

Une démarche **co-portée Etat et Région** pour le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un projet ambitieux avec en résultat final :

- **Un plan de transformation** du territoire régional à horizon 2030, 2040, 2050, conçu comme un outil opérationnel et dynamique
- **Une feuille de route pour l'ensemble des acteurs du territoire** : collectivités, monde économique, citoyens (et pas seulement pour l'Etat et la Région) pour planifier la transition écologique

1 Atténuation au changement climatique 
NEUTRALITÉ CARBONE

2 Adaptation au changement climatique 
UN TERRITOIRE ADAPTÉ À UN RÉCHAUFFEMENT DE + 4 DEGRÉS

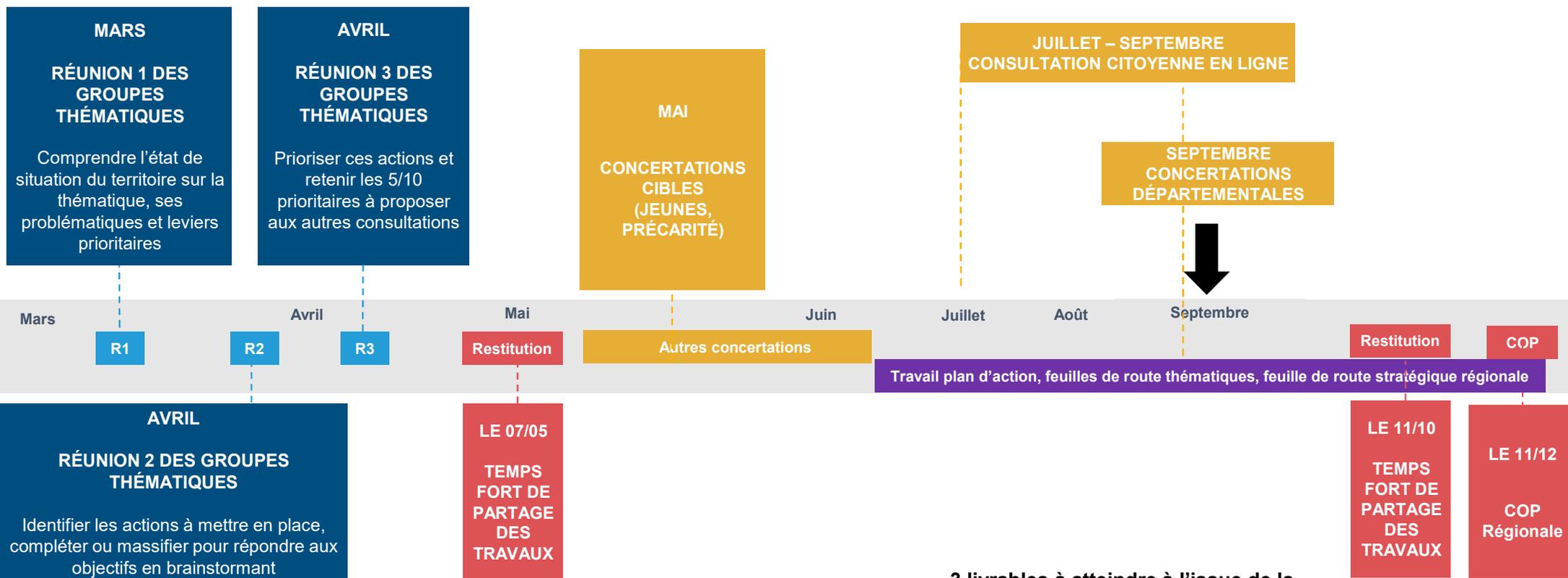
3 Utilisation durable de l'eau et des ressources marines 
GARANTIR L'ENSEMBLE DES USAGES DANS LE CONTEXTE DE RARÉFACTION DE LA RESSOURCE

4 Economie circulaire 
AUTONOMIE DANS LA GESTION DES DÉCHETS

5 Ecosystème sain 
BIODIVERSITÉ : UNE VALEUR DE L'INDICE RÉGION VIVANTE (À FIXER)

6 Prévention de la pollution 
AMÉLIORATIONS (À QUANTIFIER) DE LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU, DES SOLS

Rappel du calendrier



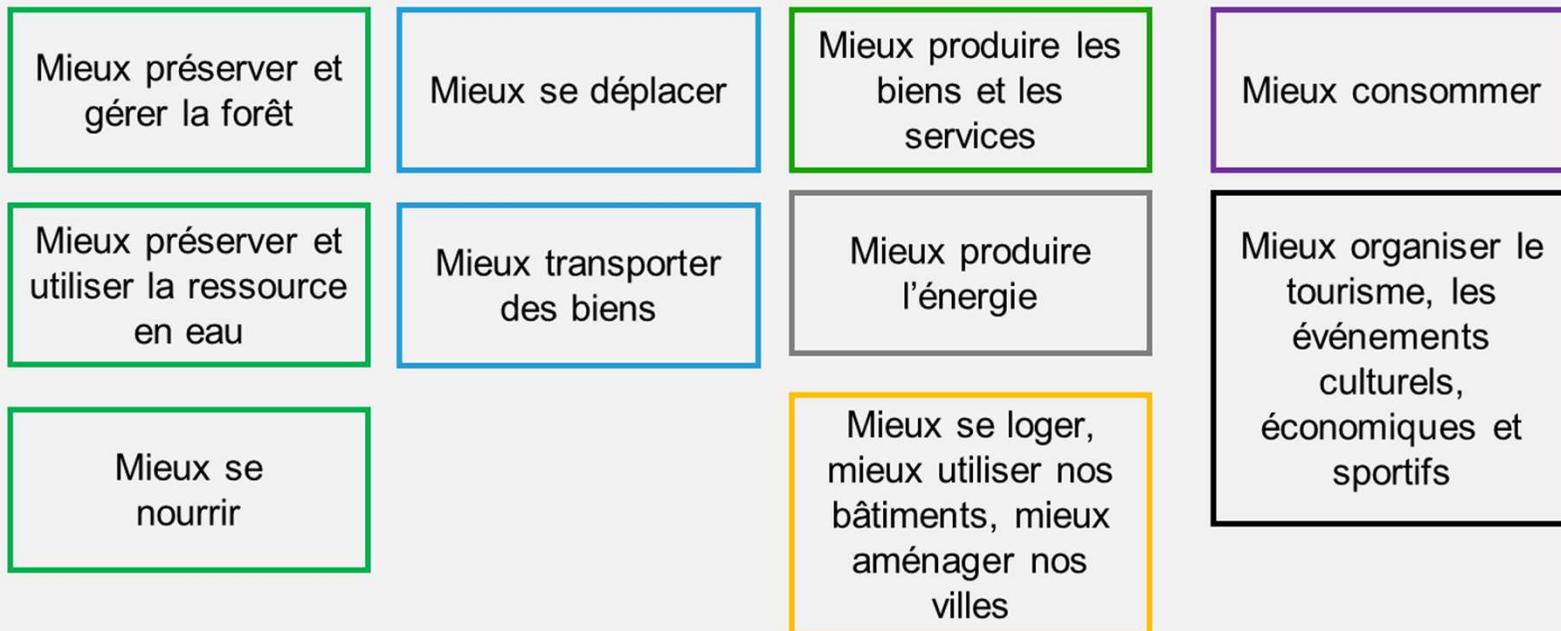
3 livrables à atteindre à l'issue de la démarche globale de consultation :

- Une feuille de route stratégique régionale
- Des feuilles de route thématiques par grand sujet
- Un plan d'actions détaillé

Premier jalon réalisé : la concertation en groupes thématiques

10 groupes thématiques
env. **300** participants
672 actions collectées
200 actions priorisées
3 réunions sur **1** mois

Des acteurs variés présents : industriels, entreprises, fédérations, associations, collectivités, institutions...



+ Un travail en transversalité pour faire remonter des compléments et points de vigilance aux GT grâce à 6 focus groupes :

- **LA BIODIVERSITE**
- **LE SOL ET LA SOBRIETE FONCIERE**
- **LA MER**

- **ACCOMPAGNEMENT ET ADAPTATION DE NOS COMPORTEMENTS**
- **EMPLOI ET COMPETENCES**
- **QUALITÉ DE VIE ET SANTÉ**

Zoom sur les concertations départementales

6 objectifs poursuivis

1

Partager les résultats du diagnostic régional et départemental avec les acteurs du territoire

2

Echanger sur les priorités à mener en matière de baisse des émissions de GES et de préservation des ressources à l'échelle du département

3

Alimenter les travaux des groupes thématiques par une proximité locale et une concertation au plus près des acteurs

4

Proposer de nouvelles idées d'actions à mettre en place pour répondre aux enjeux de transformation écologique et énergétique

5

Engager les acteurs du territoire dans la planification écologique et la mise en œuvre des actions permettant de répondre aux objectifs

6

Nourrir la feuille de route régionale en intégrant les spécificités locales



Présentation synthétique des éléments de diagnostic régionaux et départementaux, et témoignage sur la thématique Industrie

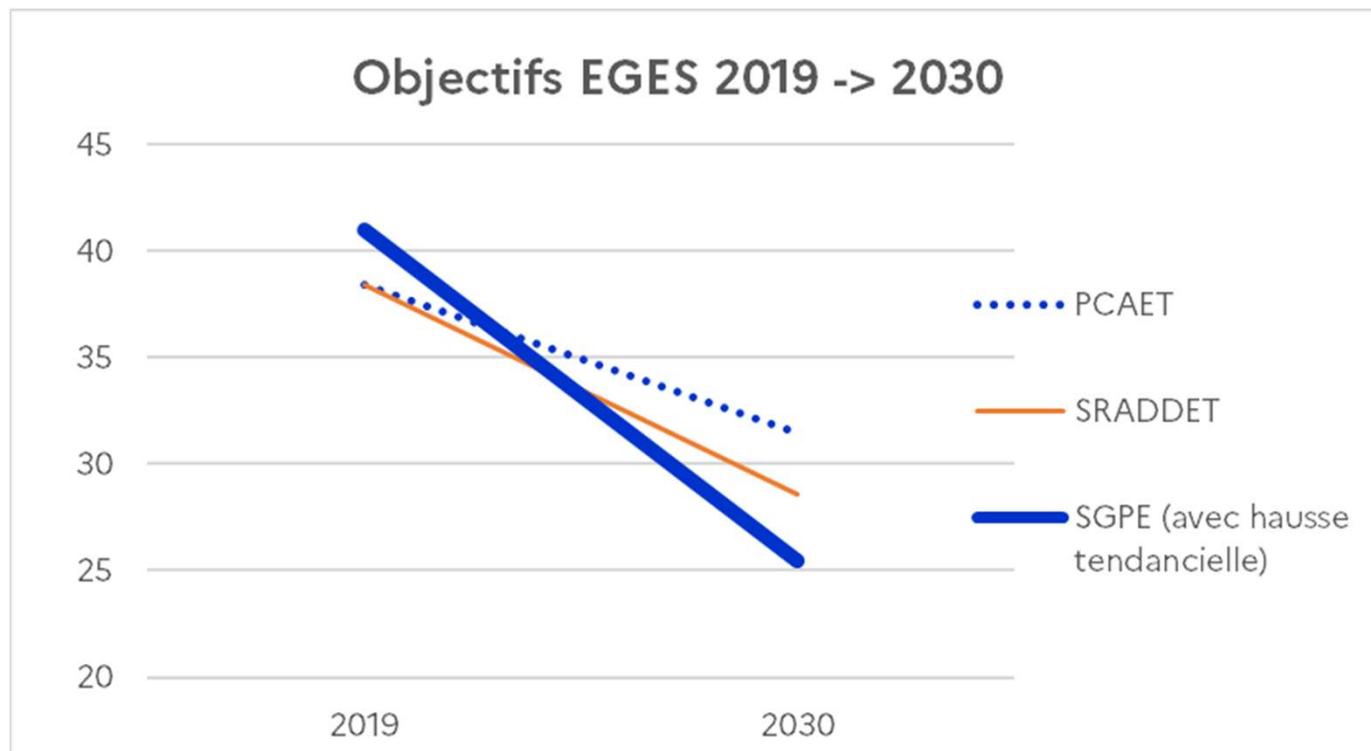


2

Point de situation du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mise en perspective des trajectoires de baisse d'émissions de gaz à effet de serre (objectifs tous secteurs) :

- des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des EPCI de la région
- du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoire (SRADDET)
- du secrétariat général à la planification écologique (SGPE)

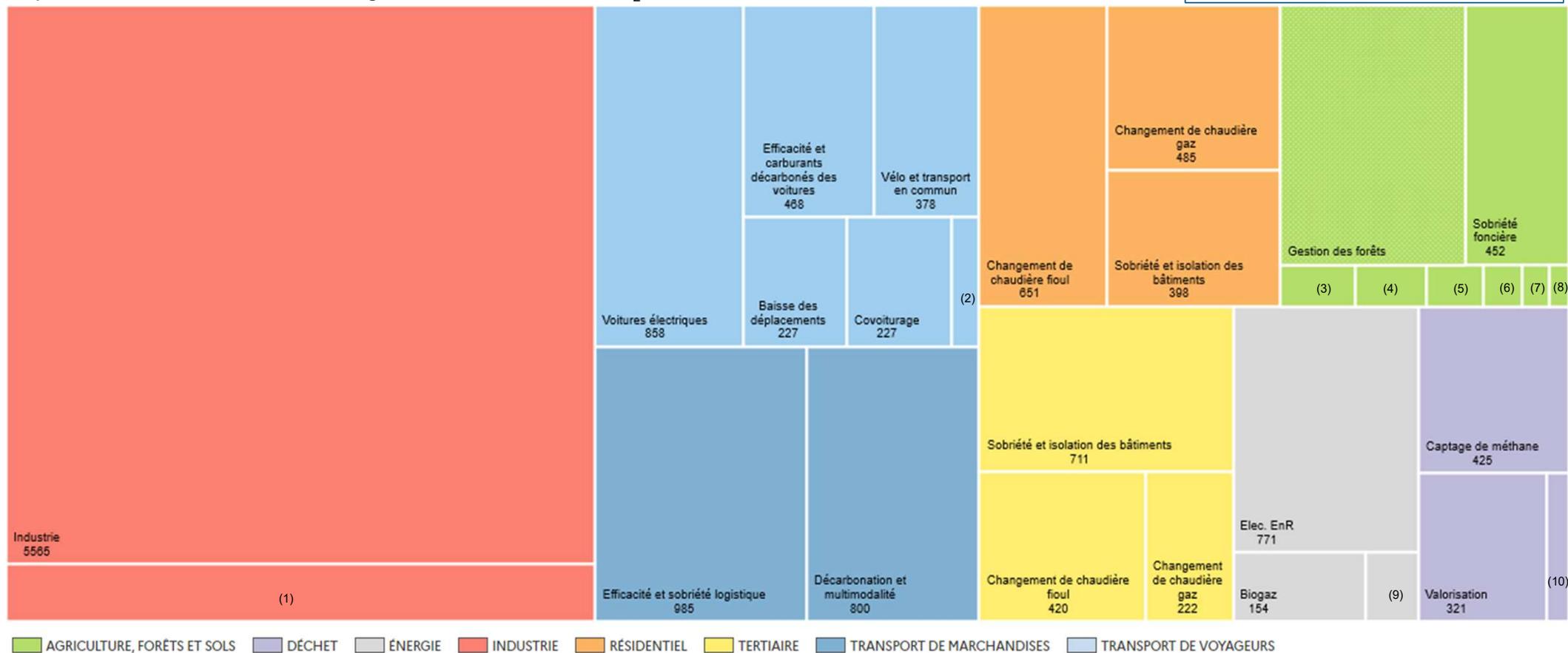


Sur une baisse de -16 Mt CO₂e estimée par le SGPE (objectif « Fit for 55 » de la France et de l'Europe), il manque **6 à 8Mt** de baisse d'émissions de gaz à effet de serre dans les PCAET pour être en cohérence

Panorama des leviers de décarbonation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Objectif : -16 Mt CO₂e

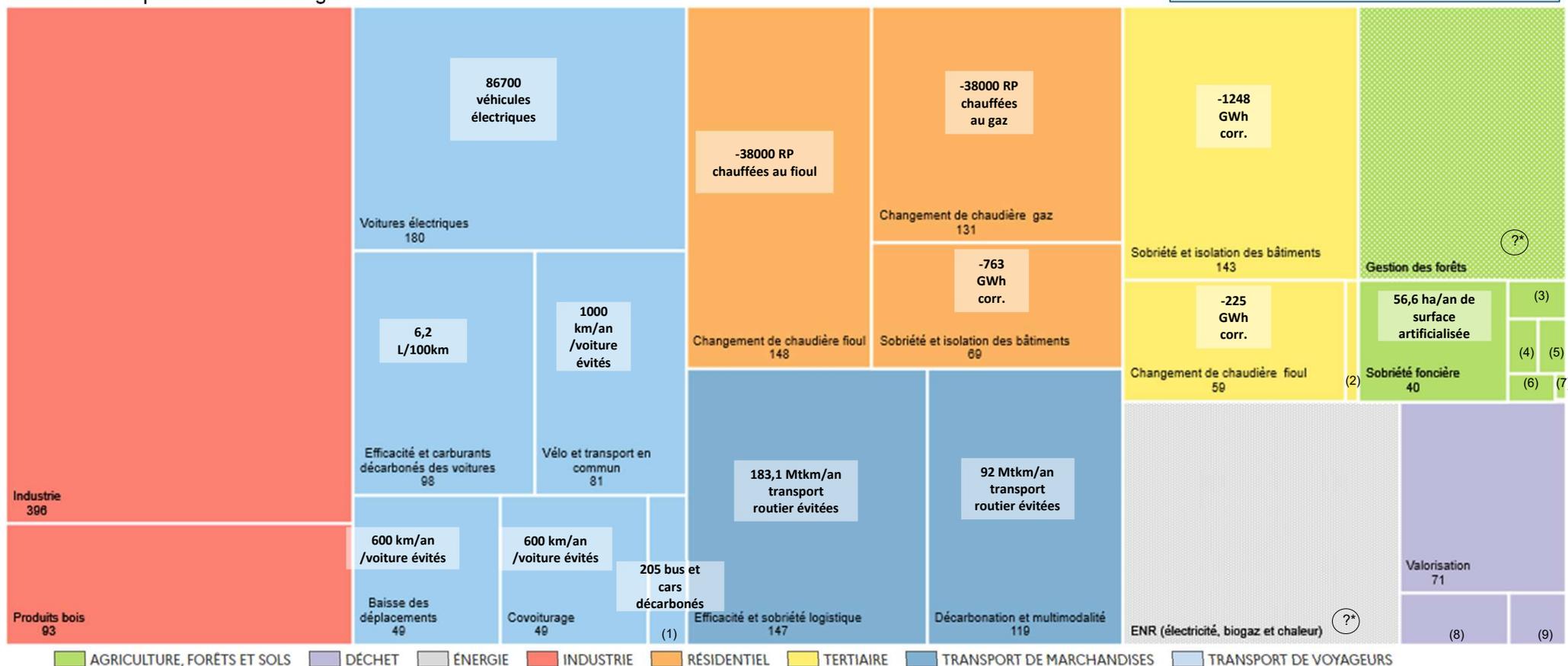


(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e. (6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers des Alpes-Maritimes (SGPE)

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030, illustrés par des ordres de grandeur

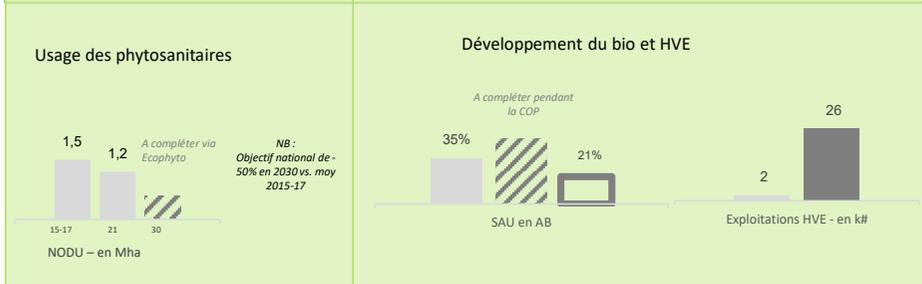
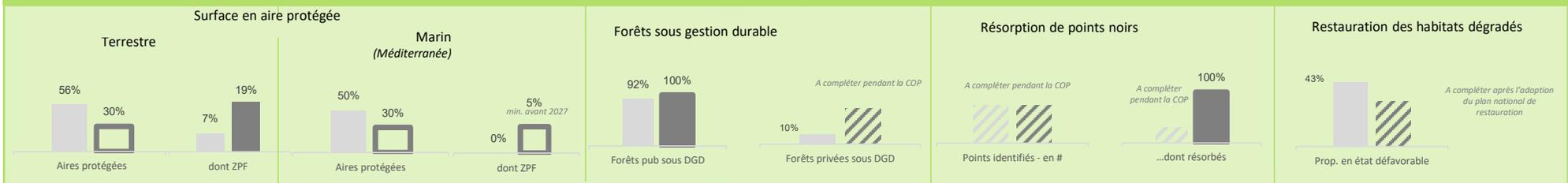
Objectif : -2 163 kt CO₂e



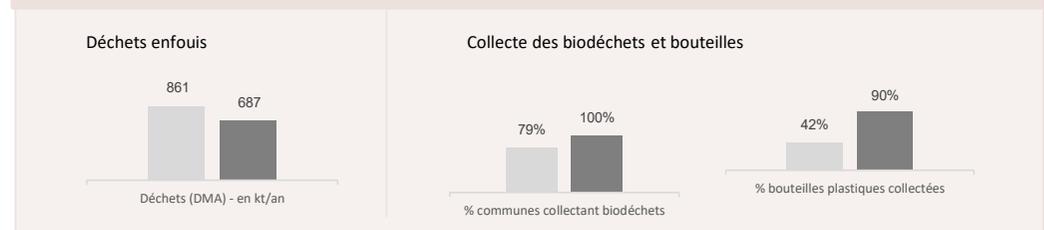
(1) Bus et cars : 12 ktCO₂e. (2) Changement de chaudière gaz : 3 ktCO₂e. (3) Gestion des prairies : 5 ktCO₂e. (4) Bâtiments & machines : 4 ktCO₂e. (5) Fertilisation azotée : 3 ktCO₂e. (6) Gestion des haies : 3 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 1 ktCO₂e. (8) Prévention des déchets : 12 ktCO₂e. (9) Captage de méthane : 7 ktCO₂e.
 * Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Provence-Alpes-Côte d'Azur

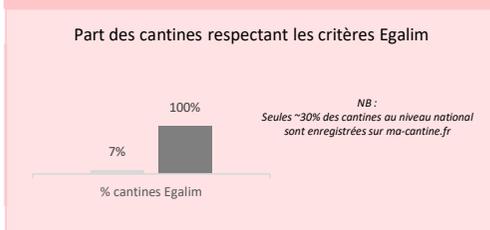
Préservation des espaces naturels



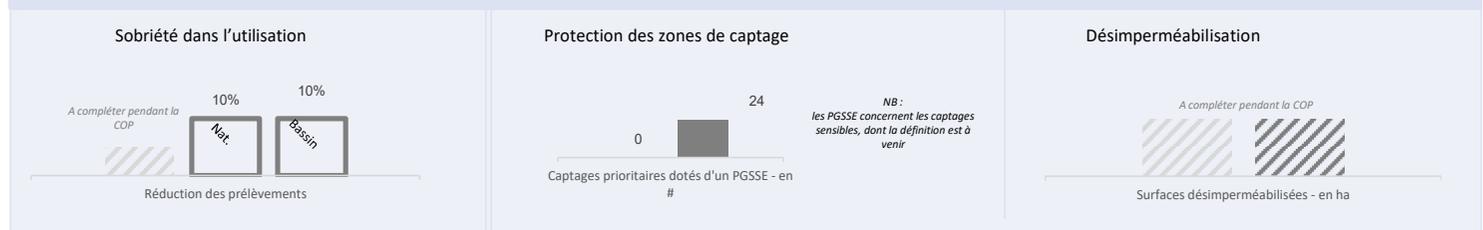
Economie circulaire



Alimentation



Ressource en eau



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

Des leviers aux actions – Retour du questionnaire SGPE aux collectivités

Département des Alpes-Maritimes

Les collectivités ont donné leurs points de vue sur l'ensemble des leviers de la planification écologique, au travers d'un référentiel d'environ 150 actions types proposées par le SGPE

49 collectivités ont répondu au niveau régional (sur 65 interrogées), représentant 95 % de la population

7 collectivités ont répondu dans les Alpes-Maritimes (5 EPCI, le Département et la ville de Nice), soit 78 % des collectivités interrogées (mais 91% de la population couverte par une réponse d'un EPCI)

Questions posées aux collectivités, sur les actions de leur compétence :

1. Ce levier est-il pertinent pour mon territoire ?

Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

2. L'action de ma collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Zoom sur le questionnaire des collectivités

Les premières analyses à l'échelle du 06 (leviers avec +50% de réponse)

Taux moyen de réponse aux actions
54%

Population couverte par les réponses ECI
91%

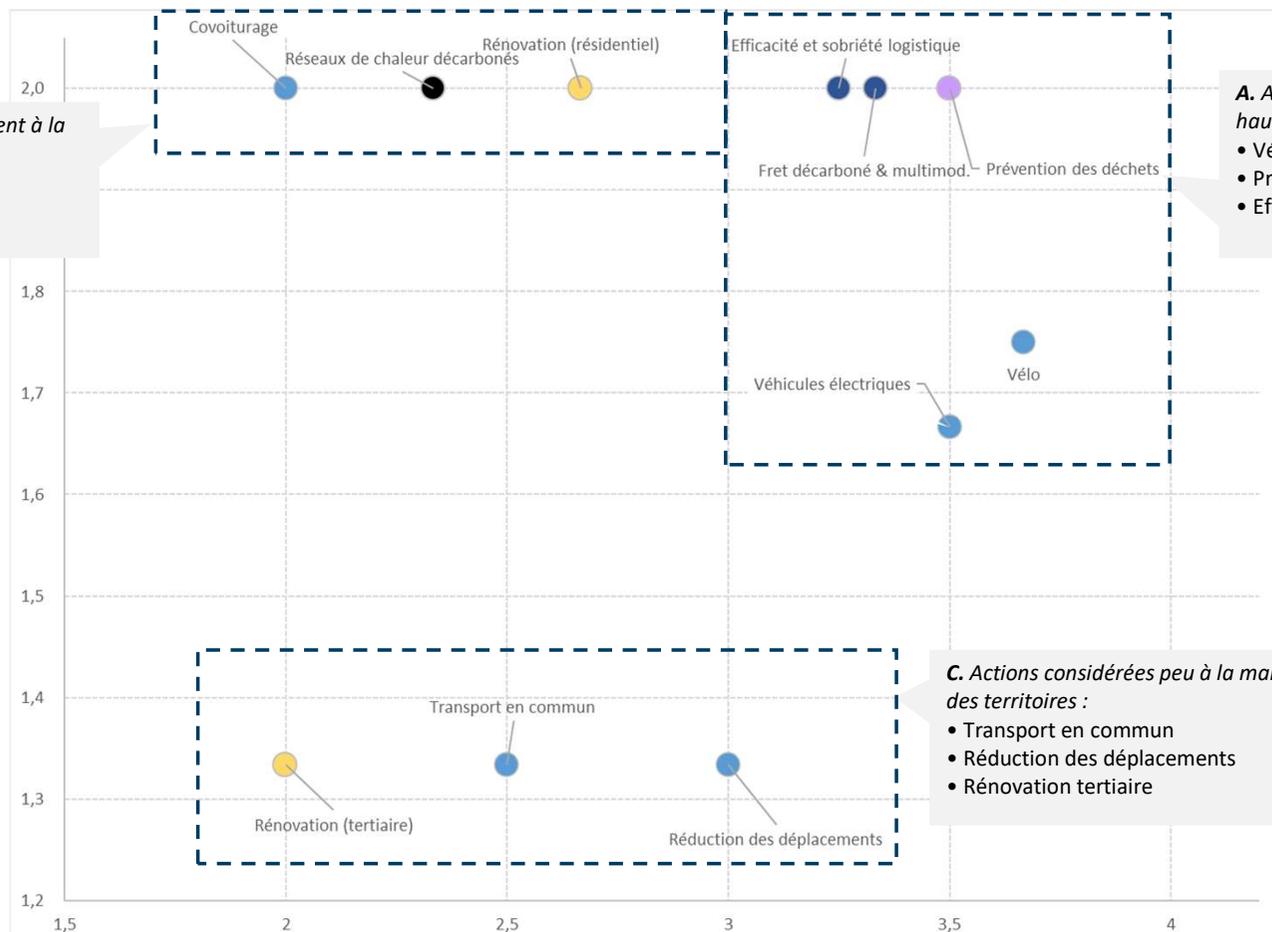
B. Action territoriale pas totalement à la hauteur des enjeux :

- Rénovation (résidentiel)
- Réseaux de chaleur
- Covoiturage

A. Action territoriale plutôt à la hauteur des enjeux :

- Vélo
- Prévention des déchets
- Efficacité et sobriété logistique

Pertinence du levier pour le territoire



C. Actions considérées peu à la main des territoires :

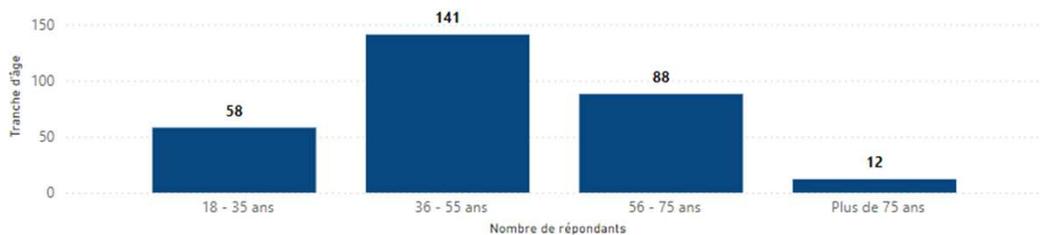
- Transport en commun
- Réduction des déplacements
- Rénovation tertiaire

L'action de la collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Retour sur la consultation citoyenne – Zoom sur les Alpes-Maritimes

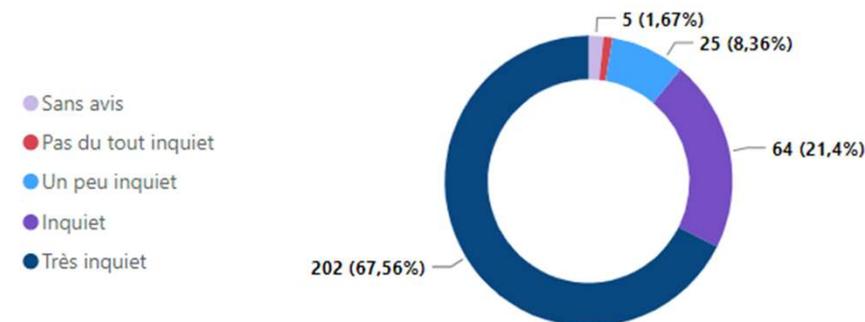
299

Profil des répondants - Âge

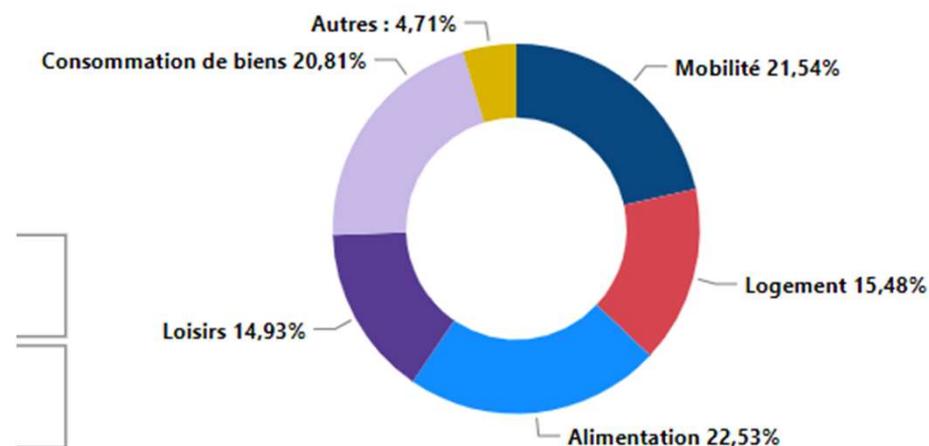


- **299** répondants dans le département soit 13 % (vs. 21 % de la population régionale)
- **89 %** des répondants sont **très inquiets** (68%) ou **inquiets** (21%)
- Les répondants estiment **leur engagement à 7/10** (moyenne)
- Ils agissent de **façon plutôt équilibrée** sur plusieurs thématiques : alimentation (23 %), mobilité (22%), consommation (21 %) puis logement (15%) et loisirs (15%).
- Ils pourraient **accentuer leurs actions sur la mobilité et le logement**.
- Ils jugent les actions des pouvoirs publics **insuffisants notamment en matière d'énergie et de logement**.

Êtes-vous préoccupé face au réchauffement climatique ?

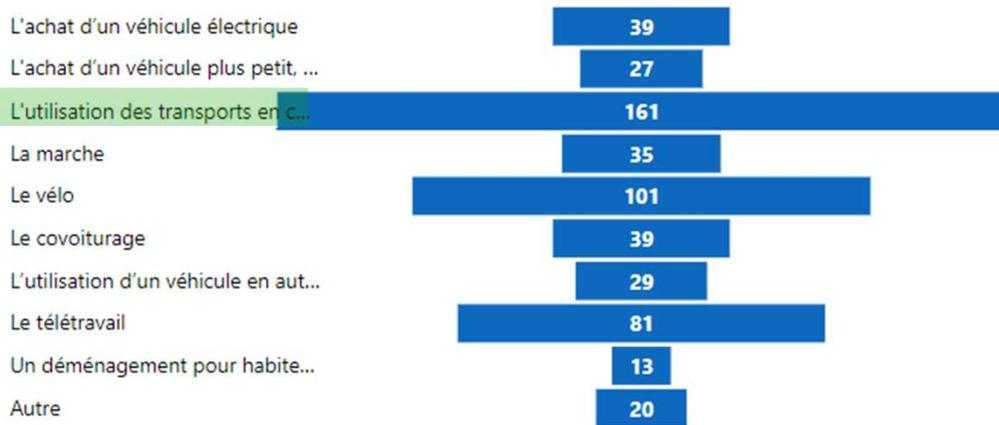


Considérez-vous agir en faveur de la transition écologique et pour une adaptation au changement climatique ?

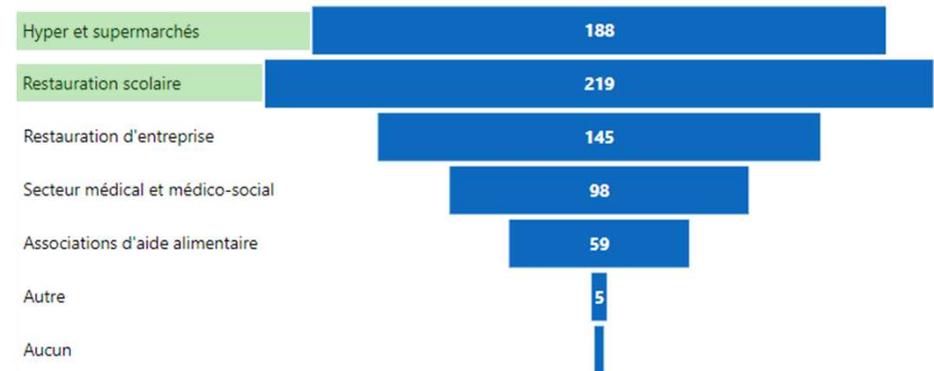


Retour sur la consultation citoyenne – Zoom sur les Alpes-Maritimes

Quels leviers vous semblent prioritaires pour réduire le coût et l'impact de vos déplacements ?



Selon vous, quels sont les secteurs à prioriser pour accéder à une alimentation locale, durable et de qualité ?



Quels sont les freins pour rénover thermiquement votre logement ?



La consultation citoyenne en ligne continue :

Grande consultation en ligne du 15 juillet au 30 septembre

Déjà plus de 3500 réponses !

Pensez à répondre au questionnaire et
à le diffuser dans vos réseaux :

<https://planification-ecologique.maregionsud.fr/>



Témoignage

Transition vers un monde bas carbone Les industriels au cœur du changement



Ludovic ASSO
Responsable Pôle Industrie & Energie
CCI Nice Côte d'Azur

Ludovic ASSO
Responsable du Pôle Industrie et Energie
CCI Nice Côte d'Azur



Le projet « Mission Carb 0 »

Une possibilité pour les TPI / PMI de se faire **accompagner à la décarbonation**

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

MISSION
CARB 0

France – Italia ALCOTRA

20 entreprises de la filière arômes et parfums des Alpes Maritimes* bénéficieront d'un **accompagnement entièrement pris en charge** par des financements européens

▶ 1 diagnostic carbone simplifié permettant de mettre en évidence les **principaux postes de consommation carbone** et d'identifier les leviers d'action majeurs

▶ 1 **suivi pendant un an** pour la mise en œuvre des chantiers grâce à un conseiller CCI et un tableau de bord personnalisé en ligne

▶ Des **ateliers de partage** avec d'autres entreprises pour identifier des solutions communes (exemple : mutualisation d'« utilities », de moyens de production, logistique partagée...)

** Extension à partir de 2025 à toute la région PACA et vers d'autres filières industrielles et opposable à des tiers*



Le projet « Mission Carb 0 »

Une possibilité pour les TPI / PMI de se faire accompagner à la décarbonation

La valorisation énergétique des déchets et effluents de la filière Arômes et Parfums



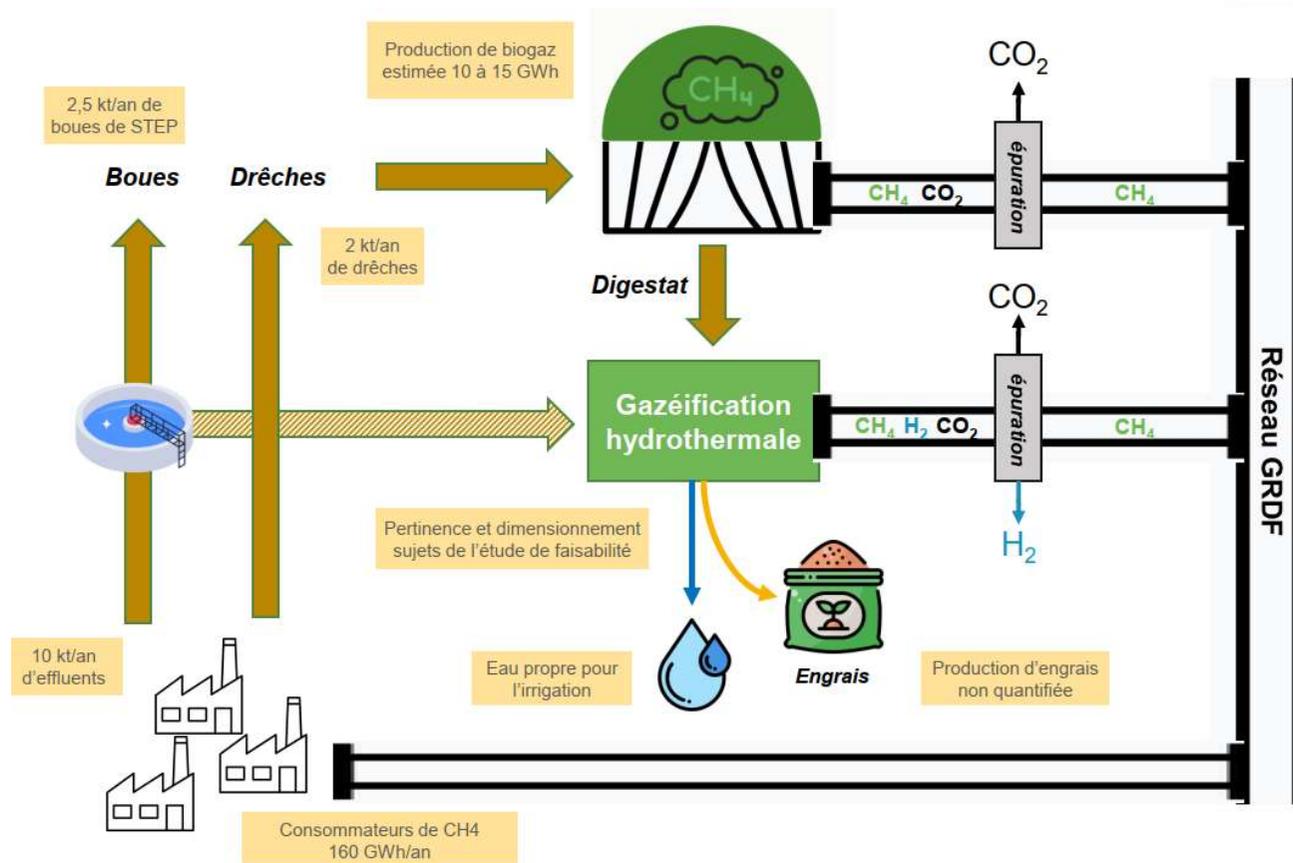
Etat des lieux sur le traitement actuel des déchets de la parfumerie

	Drêches produites en [tonne/an]	Effluents collectés en [tonne/an]	Boues de STEP en [tonne/an]	Effluents traités par STEP individuelle [tonne/an]
Total	2 000	10 000	2 500	400 à 500

- **Déchets de drêches** : aujourd'hui compostés et/ou incinérés
- **Boues** : traitées individuellement ou collectivement
- **Transport** : 680 rotations de camions par an



Schéma de principe



Estimation du potentiel d'injection: entre 10 et 15 GWh

Attendus des études

1



Méthanisation : gisements, foncier, solution, ACV & bilan CO2, valorisation des digestats, modèle économique, coûts évités + business modèle de la structure porteuse

2



Gazéification Hydrothermale (GHT) : idem

3



Autoconsommation Collective : schéma de principe, Personne Morale Organisatrice (PMO), modèles économique et juridique, parties prenantes, répartition des consommations et surplus (à définir)



mai 2023

Lancement du projet



mai 2024

Lancement des études



Automne 2024

Restitution des études

Déploiement opérationnel (sécurisation foncier, financement, structuration juridique...)



2026 - 2027

Construction et mise en service

Naldeo
GROUP

2023

2024

2025

2026 - 2027



- Lauréat de l'AAP ZIBAC de GRDF et de l'AAP sur la méthanisation de l'ADEME.
- Cofinancement des études par PRODAROM, CCINCA et SEM GREEN ENERGY 06

Ludovic Asso, CCINCA
Responsable Pôle Industrie & Energie
Ludovic.asso@cote-azur.cci.fr



ECHANGES ●●●



Table-ronde sur une thématique phare du département : Bâtiment

3

RESIDENTIEL : POINT DE SITUATION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



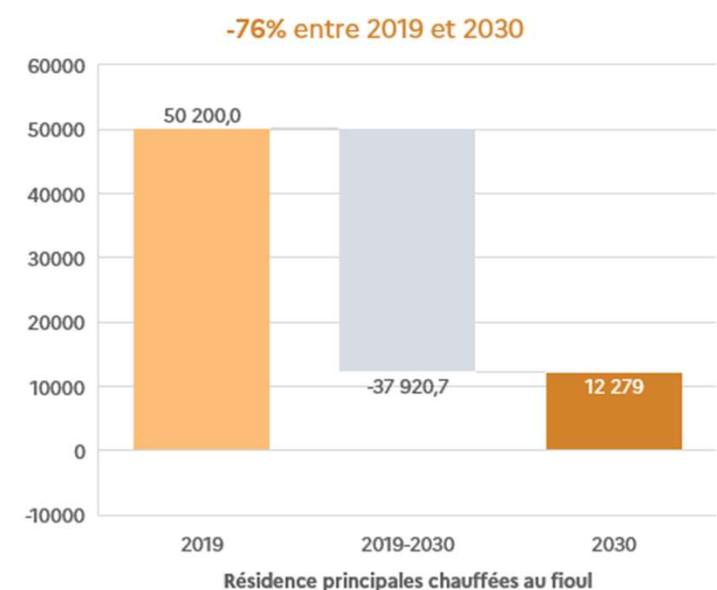
7% des résidences principales en classes F et G
 ◆ 17% au niveau national, 11% au niveau régional

8% des résidences principales en location dans le parc privé en classes F et G
 ◆ Moins important que la moyenne régionale (14%), et contre 1% pour le parc locatif social dans le département

10% des résidences principales chauffées au fioul
 ◆ Égal à la moyenne régionale (10%)
 ◆ Le 2ème EPCI de France qui compte le plus de logements en copropriété chauffés au fioul (métropole Nice Côte d'Azur)

En 2023, **1 000 équipements de chauffage financés par MaPrim'Rénov** dans les Alpes-Maritimes, quelle que soit l'énergie de départ

OBJECTIF DÉPARTEMENTAL
- 148 ktCO₂e
 2019-2030
 soit **43%** de l'effort total du levier résidentiel



Changement de chaudières fioul dans le secteur résidentiel
 Cible départementale 2030

TERTIAIRE : POINT DE SITUATION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



40%

part du **secteur tertiaire** dans les **émissions directes** du secteur du bâtiment

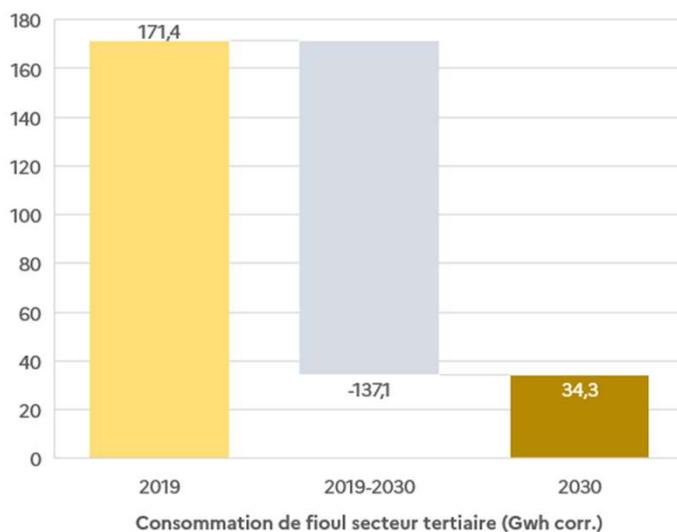
◆ A 63 % privés et 37 % publics (État, action sociale, collectivités territoriales)

2,9

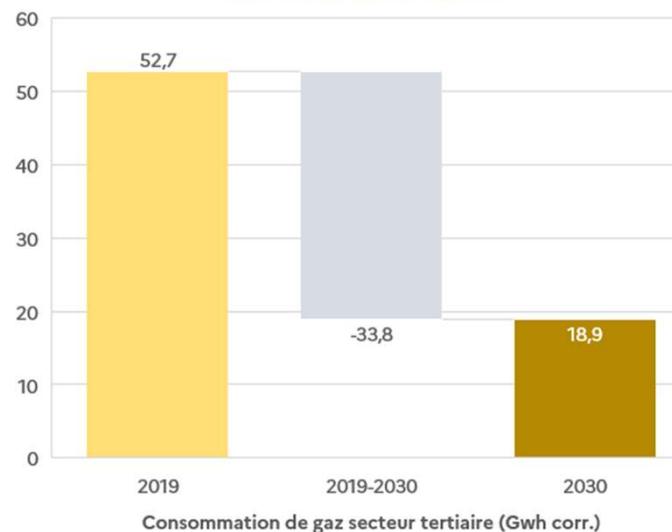
TWh de consommation d'énergie finale en 2018 pour le parc assujetti à Eco Energie Tertiaire

◆ Sur 4,5 TWh du parc tertiaire, soit 63 %

-80% entre 2019 et 2030



-64% entre 2019 et 2030



OBJECTIF DÉPARTEMENTAL
- 59
ktCO₂e
2019-2030

soit **28%** de l'effort total du secteur tertiaire

OBJECTIF DÉPARTEMENTAL
- 3
ktCO₂e
2019-2030

soit **1%** de l'effort total du secteur tertiaire

Changement de chaudières dans le secteur tertiaire
Cibles départementales 2030

APERCU DU TRAVAIL DU GT REGIONAL

Actions structurantes et mots-clés du plan d'action

Mise en place d'une **gouvernance régionale** pour la transition écologique du bâtiment

Renforcement de la **planification locale** pour la transition écologique du bâtiment
> PCAET, CRTE, COT Ademe, Nos Territoires d'abord, pactes territoriaux, plans stratégiques de patrimoine

Amplification des **travaux** de rénovation énergétique et d'adaptation au changement climatique

Développement des **connaissances**
> Parc chauffé au fioul ou au bois, retour d'expérience sur la PAC, observatoire des coûts de construction/rénovation

Soutien et accompagnement des **filières professionnelles**
> Formation initiale et continue, structuration, animation, signalement et lutte contre la fraude
> MOA, MOE, guichets d'information, économes de flux, syndicats de copro

Conseil et accompagnement des **usagers et exploitants**
> Sobriété, assistance à maîtrise d'usage, suivi des consommations, communication

Aides financières pour la rénovation
> Meilleure articulation, simplification des demandes, orientation des financements

Développement des **matériaux biosourcés** et du **réemploi**



Table-ronde n°1 : Le bâtiment dans le département des Alpes-Maritimes



Tertiaire

Louis NEGRE
Maire de Cagnes-sur-Mer

Cécile LESBROS
Chargée d'opération énergie
Commune de Vence



Logement social

Patrick DALEOUZE
Directeur d'agence ERILIA

MAISON DES SPORTS – RENOVATION ENERGETIQUE 2023/2024

ETAT DES LIEUX – AVANT TRAVAUX

o Données générales

- Année de construction : 1972
- Surface totale : 2360 m²
- Nombre d'entrée : 63 000 / an
- Clubs et associations sportives : 13
- Période d'exploitation : toute l'année de 08h à 22h30

o Description générale

- Salle des sports : 1300 m²
- 2 salles polyvalentes de sports : 394 m²
- 5 Vestiaires avec douches : 210 m²
- Bureau d'accueil, salle de réunion et locaux techniques

o Enveloppe du bâtiment

- Murs extérieurs en parpaing avec enduits sans isolation (RT=0,35 m².K/W)
- Baies en polycarbonate avec de mauvaise performance thermique (Uw=1,8 W/m².K ; Sw= 0,60)
- Portes fenêtrées et fenêtres en menuiseries alu avec des performances thermiques moyennes (Uw=2,42 W/m².K ; Sw=0,50)
- Toiture en bac acier avec une faible épaisseur de laine de verre sur le gymnase (RT= 1,25 m².K/W)
- Toiture terrasse sans isolation pour les salles polyvalentes et les vestiaires (RT=1,25m².K/W)
- Plancher bas sur vide sanitaire non isolé (RT=0,21 m².K/W)

o Systèmes énergétiques / Equipements techniques

- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire assurés par une chaudière à gaz d'une puissance de 650 kW
- Renouvellement d'air par ventilation naturelle et aérateurs induisant des déperditions thermiques importantes



Ville de
CAGNES-SUR-MER



MAISON DES SPORTS – RENOVATION ENERGETIQUE 2023/2024

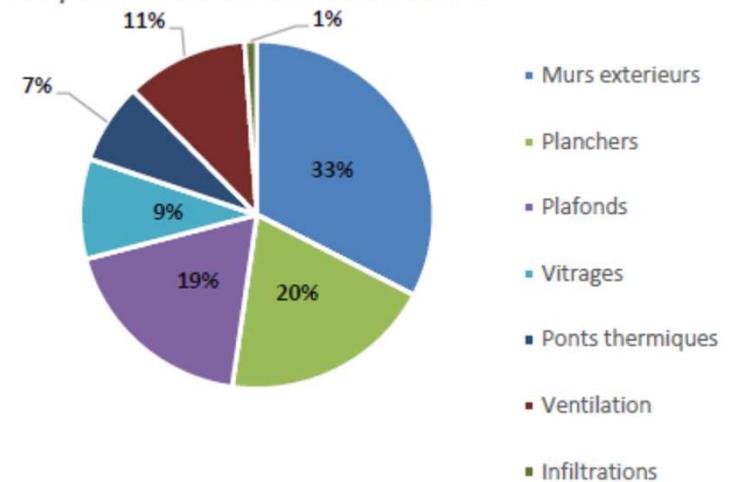
DEPERDITIONS THERMIQUES

➤ Répartition des déperditions par zone

Zone	Déperditions
Salle des sports	181 kW
Salles polyvalentes	64 kW
Vestiaires	23 kW

➤ Décomposition des déperditions par origine

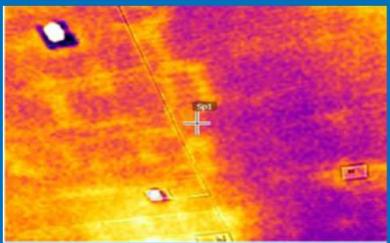
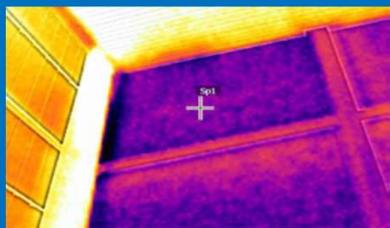
Déperditions dans l'état initial



➤ Coefficient de déperdition $U_{bat} = 2,03W/(m^2.K)$



Ville de
CAGNES-SUR-MER



MAISON DES SPORTS – RENOVATION ENERGETIQUE 2023/2024

CONSOMMATIONS D'ENERGIES

➤ Consommations Electricité

	Cons Elec kWh ef	Cons Elec € TTC
2020	41 885	8 479,37
2021	36 661	7 483,01
2022	52 526	11 142,18

➤ Consommations Gaz

	Cons Gaz MWh ef PCI	Cons Gaz € TTC
2020	234 855	12 799,45
2021	225 074	14 265,29
2022	211 256	16 665,01



Ville de
CAGNES-SUR-MER



MAISON DES SPORTS – RENOVATION ENERGETIQUE 2023/2024

ACTIONS ENGAGEES EN 2023 / 2024

o Enveloppe du bâtiment

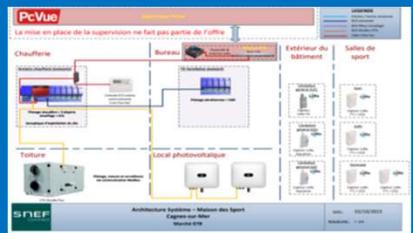
- Isolation des murs extérieurs (ITE) en laine de roche épaisseur 14 cm ($RT > 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
- Isolation plancher bas en plaque de PSE épaisseur 12 cm ($RT > 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
- Isolation toiture Salle des sports ($RT > 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
- Isolation Toitures terrasse en polyuréthane épaisseur 12 cm ($RT > 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
- Parois polycarbonate alvéolaire, 11 parois, épaisseur 40 mm ($U < 1,14 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$)

o Systèmes énergétiques / Equipements techniques

- Mise en place aérothermes plus performants
- Mise en place VMC double flux
- Mise en place sur radiateurs de robinets thermostatiques avec sondes intégrées
- Modernisation des systèmes d'éclairage (96 points lumineux en LED)
- Intégration d'une gestion technique centralisée (GTC/GTB)

o Intégration d'énergies renouvelables

- Installation panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec batteries de stockage (surface : 110 m^2 - 22 kWc)
- Installation panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire (surface : 16 m^2 - taux de couverture : 60%)



MAISON DES SPORTS – RENOVATION ENERGETIQUE 2023/2024

PERFORMANCES ENERGETIQUES ATTENDUES



Actions	Gain énergétique MWh EF/an	Gain %	Economie d'énergie €HT/an	TRA
Isolation murs extérieurs	75	24	4 684	25 ans
Isolation plancher bas (Salle des sports)	30	10	1 815	25 ans
Isolation toiture Salle des sports	28	9.3	1 700	17 ans
Isolation toitures terrasse	20	7	1 200	29 ans
Parois polycarbonate en double peau	19	6.3	1 200	> 30 ans
Mise en place VMC double flux (Salles d'activités, Vestiaires, Bureaux)	9	3	660 €	> 30 ans
Mise en place robinets thermostatiques avec sondes intégrées	4	1.4	185 €	10 ans
Installation photovoltaïque	25	-	3 740 €	12 ans
Solaire thermique	12	-	800 €	25 ans
GTC / GTB	-	-	-	-
Modernisation des systèmes d'éclairage	-	2	-	-

➤ Gain attendu : 70 à 75%

MAISON DES SPORTS – RENOVATION ENERGETIQUE 2023/2024



BILAN FINANCIER

Travaux	Coût (€ TTC)
Isolation des murs extérieurs	320 000
Isolation plancher bas	132 000 €
Isolation toiture Salle des sports	82 000 €
Isolation toitures terrasse	74 000 €
Parois polycarbonate alvéolaire	78 000 €
VMC double flux	73 000 €
Installation photovoltaïque	58 000 €
Remplacement aérothermes	14 000 €
Solaire thermique	56 000 €
GTC	20 000 €
Modernisation des systèmes d'éclairage	26 000 €

➤ **Montant des Travaux (hors réhabilitation intérieure et espaces extérieurs) : 933 000 € TTC**

➤ **Projet subventionné par différents partenaires – Total de 534 167 €**

- ETAT : DSIL 104 167 € + FOND VERT 125 000 €
- REGION : Appel à projet 90 000 €
- DEPARTEMENT : Appel à projet « Green Deal 2023 » 215 000 €

- **Travaux réalisés lors de la tranche 1 en 2024 de la rénovation énergétique :**

- Isolation par l'extérieur isolant en fibre de bois avec enduit côté rue, bardage côté cours de récréation,
- Ventilation double flux dans les classes et salle d'activité,
- Brise soleil orientable sur toutes les menuiseries exposés plein sud,
- Changement Portes Bois côté rue,
- Changement des luminaires,
- Isolation plancher bas.

=> 60 % économie d'énergie

- **Travaux tranche 2 rénovation énergétique :**

- Changement de la chaufferie gaz pour une PAC ou raccordement au système de géothermie selon résultat étude),
- Changement des radiateurs,
- Mise en place GTC.

- **Travaux de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie : 33 k€ TTC**
- **Montant opération (étude + travaux) lors de la rénovation énergétique : 1 158 000 € TTC**
- **Subvention obtenue fonds verts : 299 276 € TTC (80 % de l'étude de 2017)**
- **Date de réalisation :**
 - Prédiagnostique de l'AREA 2017,
 - Audit énergétique réalisée début 2024
 - Etudes Maîtrise d'oeuvre : Mars – Juin 2024
 - Marché travaux : Juillet – Août 2024
 - Préparation chantier : 02/08 - 02/09
 - Début des travaux : 02/09/2024
 - Réception prévue le 23/12/2024

- **Schéma directeur rénovation énergétique :**

- Débuté en 2023, subventionné par l'ACTEE,
- Réalisation de 20 audits énergétiques (bâtiments soumis au décret tertiaire + bâtiment scolaire, petit enfance)
- Réalisation de 11 prédiagnostics énergétique sur les autres bâtiments de la ville de plus de 400 m²
- Rendu du schéma directeur pour hiérarchisation des travaux en fonction des économies d'énergie générés pour fin 2024.

- **Prochains travaux de rénovation énergétique :**

- Ecole primaire Chagall - Avril 2025 : 1 572 000 € TTC
45 % économie d'énergie

Subvention fonds vert : 648 824 € TTC

LES JARDINS DE TRACHEL - NICE

Un projet inscrit dans le Programme Local de l'Habitat Métropole Nice Côte d'Azur voté en septembre 2010

Le projet a été pensé pour répondre à 3 points majeurs :

- Relier > Replacer cette partie du centre ville au cœur de la transformation du territoire en maîtrisant le risque décrochage vis-à-vis d'autres secteurs centraux.
- Faire du centre-ville le secteur privilégié d'une offre de logements diversifiés, source d'équilibre et de cohésion sociale.
- Redonner au quartier des qualités à la hauteur des besoins et potentialités de la ville en offrant un projet axé sur le développement durable.

Un projet au cœur du Plan National de Renouvellement des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) niçois.

Les Jardins de Trachel c'est :

- 32 logements du R+1 au R+6 (10 T2, 10 T3, 1 T4 & 1 T5)
- Une réalisation sur 2805 m² de planchers dont
 - Une Crèche Associative de 580 m²
 - Un bureau de gestion Erilia de 95 m²
 - 2805 m² de logements
 - 75 stationnements de véhicules ouvert a 2 résidences proches.
 - Un jardin partagé sur le toit,
- Un montant de l'investissement de 7 000 000 € HT livré en novembre 2020.
- Architecte Didier ROMAN. Atelier du Port. Nice
- Résidence élue au Palmarès de l'Habitat 2022

Le 1^{er} Passiv Haus de la Région & Palmarès de l'Habitat 2022

Un immeuble passif , certifié passiv Haus suppose :

- Un besoin en chauffage inférieur à 15 kwh d'énergie utile par m2.
- Une consommation totale en énergie primaire inférieure à 120 kwh par m2 (tous usage, électroménager inclus).
- Une perméabilité à l'air de l'enveloppe mesurée sous 50 Pascals de différence de pression inférieure ou égale à 0,6 par heure.
- Une fréquence de surchauffe intérieure (> à 25 °C) inférieure a 10 % des heures chaudes de l'année.

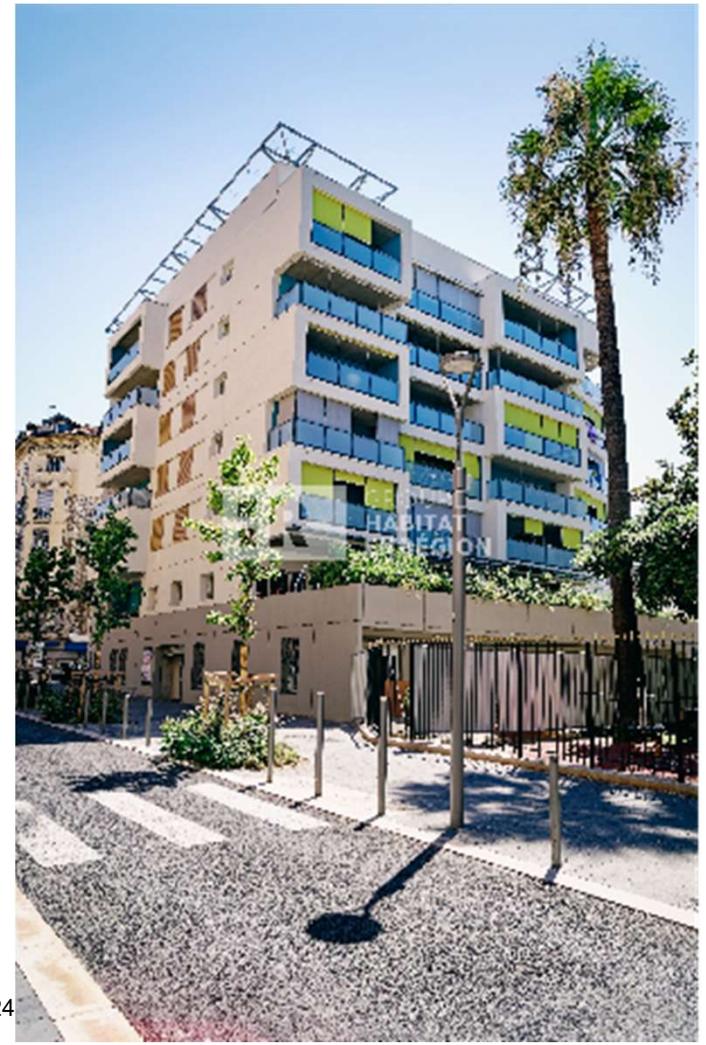
En comparaison la RT 2012 focalise sur la consommation en énergie primaire dés seuls chauffage et eau chaude sanitaire et jamais sur le confort d'été.

Les Jardins de Trachel > plus performants

Rendre passif un immeuble oblige à rendre performants les éléments sensibles suivants :

- Isolation des façades en laine de roche extérieure.
- Les fenêtres et le vitrage est classique mais doté de protections solaires spécifiques qui servent aussi de brise vue.
- Une ventilation double flux , qui va de pair avec le rafraîchissement d'air estival.
- Les besoins de chauffage ont été réduits à 9 kwh/m2/an.
- Une pompe a chaleur Air/Eau produit le peu de chauffage nécessaire l'hiver et un rafraîchissement et déshumidification de l'air pour le confort d'été.
- Une seconde pompe a chaleur produit l'eau chaude.
- L'alimentation électrique des équipements collectifs de production chaud froid est assurée par des panneaux photovoltaïques.

Les Jardins de Trachel



Planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur – Concertation départementale – Alpes-Maritimes - 20 septembre 2024

3,5 ans après la livraison....

Les habitants de l'immeuble maîtrisent leur volume d'énergie consommée.

Les charges de l'immeuble sont faibles.

La limitation de consommation d'énergie a joué un rôle important pour amortir les hausses successives des coûts de l'énergie ces dernières années.

Nous n'avons aucune demande de pose d'une climatisation par les locataires (ni aucune pose non autorisée constatée !).



DÉBAT



-  **En matière de bâtiment, quelles initiatives et démarches déjà lancées fonctionnent sur le territoire et seraient à déployer plus largement ?**
-  **Quelles nouvelles actions proposez-vous sur la thématique du bâtiment pour répondre aux enjeux écologiques ?**
-  **Quels sont les acteurs et les conditions nécessaires à réunir pour renforcer l'impact environnemental de ces initiatives et démarches ?**



Table-ronde sur une thématique phare du département : Transport

4

Mobilités : point de situation du département des Alpes-Maritimes

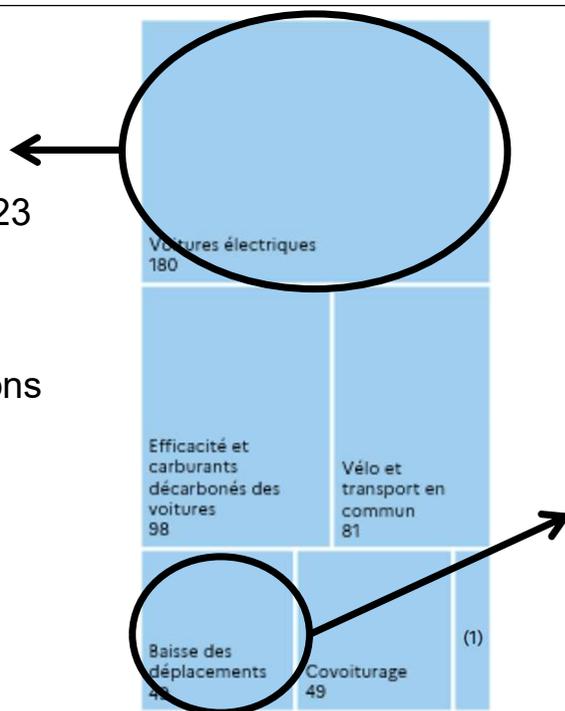
Dans les Alpes Maritimes, **46% des émissions de GES sont générées par les transports routiers**
Plus de la moitié vient des **véhicules particuliers**.

QUE SIGNIFIENT LES REDUCTIONS D'EMISSIONS VISEES, DANS LE QUOTIDIEN DES USAGERS ?

LEVIER VEHICULES ELECTRIQUES

Enjeux Le parc départemental de VP 2023 est de 635 872
dont 14 652 véhicules électriques / hydrogène, soit 2.3%
En 2023, 33 156 nouvelles immatriculations dont 25% électriques (8 407)

Pour une baisse de -180 kteqCO2 (21% de l'effort PACA) dans les Alpes Maritimes, il faudrait environ 88 000 VP électriques en 2030



LEVIER SOBRIETE DES DEPLACEMENTS

Enjeux La distance parcourue tout type de véhicule en 2022 est de 9 179 Mkm / véh dont 7 355 VP (80%).
La distance parcourue est de 11 567 km / an / véh dans les Alpes Maritimes

Pour une baisse de -49 kteqCO2 en 2030, la sobriété porterait sur 600 km évités par an par voiture

Mobilités des personnes – Actions intéressantes pour les Alpes-Maritimes

Adaptation

Adapter les infrastructures et services de transport au changement climatique

Motorisation

Accélérer l'électrification du parc de véhicules (cf. installation IRVE, aides à l'acquisition, ...)

Transport en commun

Conclure la démarche du S.E.R.M. Azur favorisant une meilleure coordination et un saut d'offres des TC

Aménager les P.E.M, afin de faciliter le report modal et améliorer les services de transports collectifs (cf. billettique, open payment...)

Déployer des services et infrastructures de covoiturage

Modes Actifs

Faciliter la marche à pied (cf. aménagements sécurisés, suppression stationnement sur trottoirs)
Poursuivre la programmation et la réalisation des aménagements cyclables,

Transformation des voiries

Réduire la surface de stationnement en zones urbaines, adapter les politiques de stationnement (gratuité, disque bleu, payant) .

Convertir des voies existantes en linéaire de VRTC, VR2+ et en pistes cyclables

Sobriété

Réduire les vitesses de circulation,

Engager les employeurs sur des « packs » d'actions pour la mobilité des travailleurs

Accélérer le déploiement de la connexion électrique des navires de passagers

Promouvoir les transports terrestres à la place du transport aérien dès lors qu'une alternative existe < 4 h 30

Transports de Marchandises – Actions intéressantes pour les Alpes Maritimes

Fret ferroviaire

Déployer le Pacte d'Engagement pour le fret ferroviaire : développement de services de fret ferroviaire pour des filières pertinentes ; création, réhabilitation d'Installations Terminales Embranchées...) et l'usage des cours marchandises

Logistique

Concevoir des solutions décarbonées pour les « premiers et derniers kilomètres » (logistique de distribution, e-commerce, circuits courts...)
Favoriser la mutualisation des emports, en développant des espaces groupage-dégroupage
Professionaliser le secteur de la cyclo logistique

Motorisation

Encourager l'évolution (décarbonation) de la motorisation des flottes de poids lourds

Transformation et affectation de la voirie

stationnement)

Sécuriser une partie de l'espace public à destination de la logistique en milieu urbain (affectation de la voirie et arrêts de

Sobriété

Sensibiliser les donneurs d'ordre pour les inciter au changement de pratiques (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) : décarbonation, report modal, ralentissement des délais, formation à l'écoconduite...
Imaginer de nouveaux modes de consommation plus sobres en activités logistiques (cf. ralentissement des délais de livraison), avec des mesures d'accompagnement.



Table-ronde n°2 : Le transport dans le département des Alpes-Maritimes



Covoiturage

Johan DORE
Chargé de projets
Conseil départemental du 06



Bus hydrogène ou électrique

Françoise BRUNETEAUX
Adjointe au Maire de Cannes et déléguée
communautaire de la C.A.C.P.L

Le covoiturage au Conseil départemental

Le Département priorise les trajets domicile-travail des maralpins grâce à son Plan de Mobilité à Horizon 2028 (voté en 2021).

Ce plan s'inscrit dans la politique



Ce plan pluriannuel en faveur des routes et des infrastructures multimodales prévoit un investissement de **500 millions d'euros** sur 7 ans :

- **376 M€ pour les infrastructures routières** (aires de covoiturage incluses)
- **45 M€ pour les aménagements cyclables**
- **78 M€ en finançant des opérations de mobilités** (réhabilitation du tunnel de Tende, Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur)

PLAN MOBILITÉ 2028

LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES INVESTIT POUR L'AVENIR DE SON TERRITOIRE



EN CHIFFRES

1705 KM

de réseau routier départemental

94

tunnels

918

ouvrages d'art

15

parkings de covoiturage réalisés

LES OBJECTIFS À 2028



PRÉSERVER
le patrimoine routier



DÉVELOPPER
les innovations



MODERNISER
le réseau routier



CONTRIBUER AUX PROJETS
de développements des transports en commun



500 MILLIONS D'€
d'investissement à l'horizon 2028 dont :

376 Millions d'€
pour les infrastructures routières

28 Millions d'€
pour le tunnel de Tende

45 Millions d'€
pour les aménagements cyclables

50 Millions d'€
pour la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Le covoiturage au Conseil départemental



Le Département propose une politique de soutien au covoiturage en réalisant des infrastructures à proximité des axes routiers départementaux structurants.



Actuellement, offre de 20 aires de covoiturage soit + de 800 places

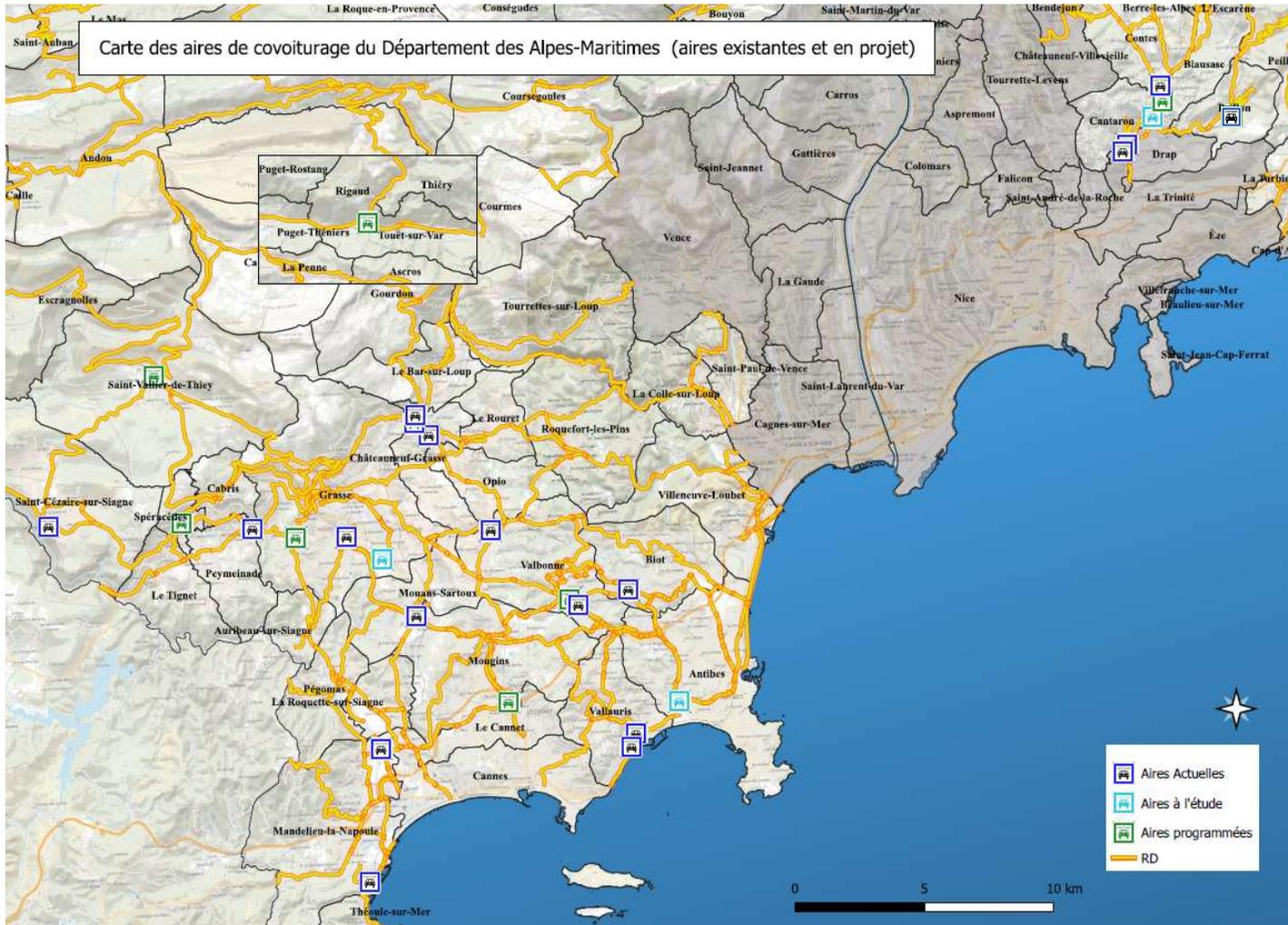
Réalisation d'aires depuis 2017 :

- 6 aires secteur Ouest Cannes
- 8 aires secteur Ouest Antibes
- 5 aires secteur Pays des Paillons
- 1 aire à Gilette
- **Horizon 2028 : plus de 200 places supplémentaires**
- **16 aires en projet**

Objectifs du schéma des aires de covoiturage :

- Proposer un maillage d'aires de covoiturage
- Favoriser l'inter modalité et la mutualisation des usages
- Implanter les aires sur des sites stratégiques et bien visibles
- Disposer d'une signalétique cohérente et lisible
- Programmer l'aménagement des aires de covoiturage dans le temps

Le covoiturage au Conseil départemental



Le covoiturage au Conseil départemental

Quelques données de covoiturage dans le 06 :

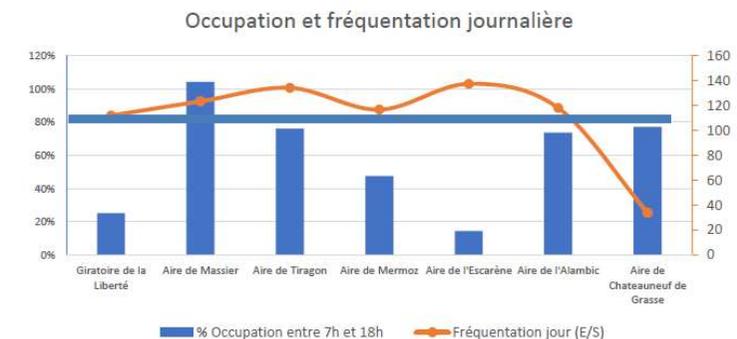
- ❑ 1,40 personnes par véhicule dans le 06 (EMC² 2022 – 2023)
- ❑ 2,23 personnes par véhicule pour les covoitureurs en 2023
- ❑ Nice↔Monaco et Antibes↔Villeneuve-Loubet parmi les Origines-Destinations les plus importantes du territoire national
- ❑ **1 250 tonnes de CO2** économisés en 2023
- ❑ Nb Trajets du 1er trimestre 2024 = Nb Trajets de l'année 2023
➔ Croissance importante du covoiturage domicile-travail

Les trajets les plus covoiturés au 1^{er} semestre 2024 :

Nice - MONACO	36 632 trajets
Antibes - Villeneuve-Loubet	12 779 trajets
Antibes - Valbonne	7 634 trajets
Nice - Villeneuve-Loubet	7 594 trajets
Menton - MONACO	7 442 trajets

Des données au service de l'utilisateur :

- ❑ Inforoutes 06 : un site d'information routière
- ❑ Page internet du département (<https://www.departement06.fr/aires-de-covoiturage-des-alpes-maritimes>)
- ❑ Recensement sur le site national des aires de covoiturage
- ❑ Lauréat AMI TENMod : étude sur la méthodologie pour améliorer la connaissance du covoiturage dans le 06
- ❑ Evaluation régulière de l'usage des aires de covoiturage du CD06



Le covoiturage au Conseil départemental



Candidature retenue au Fonds vert 2023 "Axe covoiturage":

- Réalisation d'un schéma de covoiturage
 - Lancement d'une étude de covoiturabilité
 - Réalisation de 7 à 8 aires nouvelles de covoiturage
 - Amélioration de la visibilité des aires (Totems)
 - Comptage expérimental par caméras de deux aires
 - Matérialisation d'arrêts pour la mise en place d'une ligne de covoiturage
 - Elaboration d'un plan de communication et promotion du covoiturage
- **Montant total du projet : 3 526 050 €**
- **Participation de l'État : 798 553 € de l'État**

Le covoiturage au Conseil départemental

Développer les projets multi-partenariaux :



Aménager des **voies réservées sur l'A8**
(Dossier de Demande de Principe déposé en 2021)



Aménager des **aires de covoiturage aux abords de l'A8**, sous l'égide de VINCI dans le cadre d'une étude de faisabilité (projets repris par l'ensemble des partenaires dans le cadre des comités de bassins M et N)



Organiser des lignes de covoiturage



Aménager des aires connectées multiservices
Hubs de mobilité





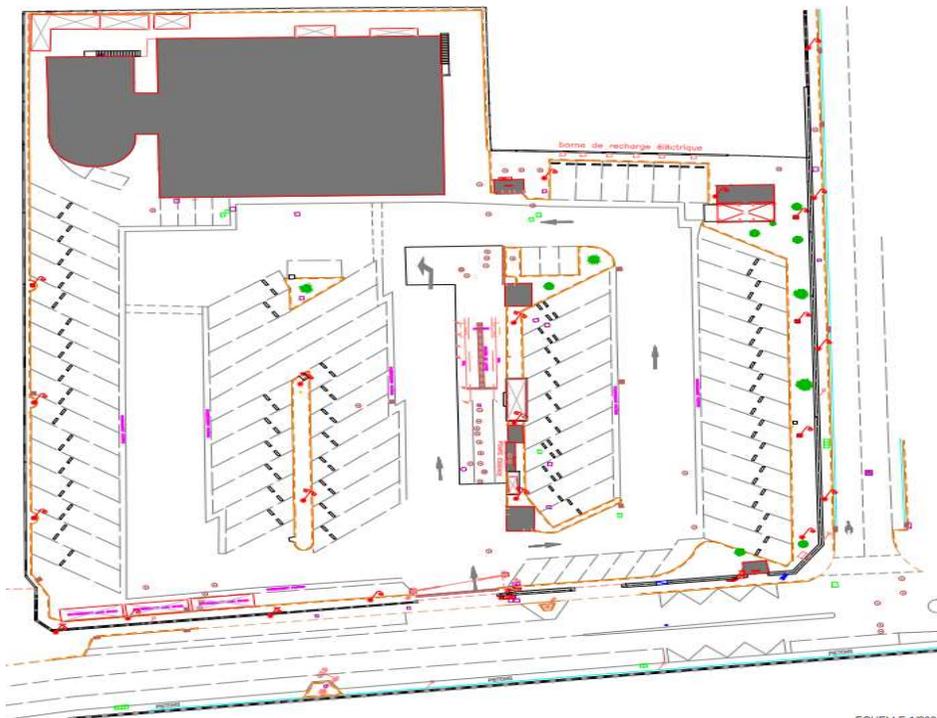
Cannes Lérins Hydrogène



Concertation maralpine planification écologique : 20 septembre 2024

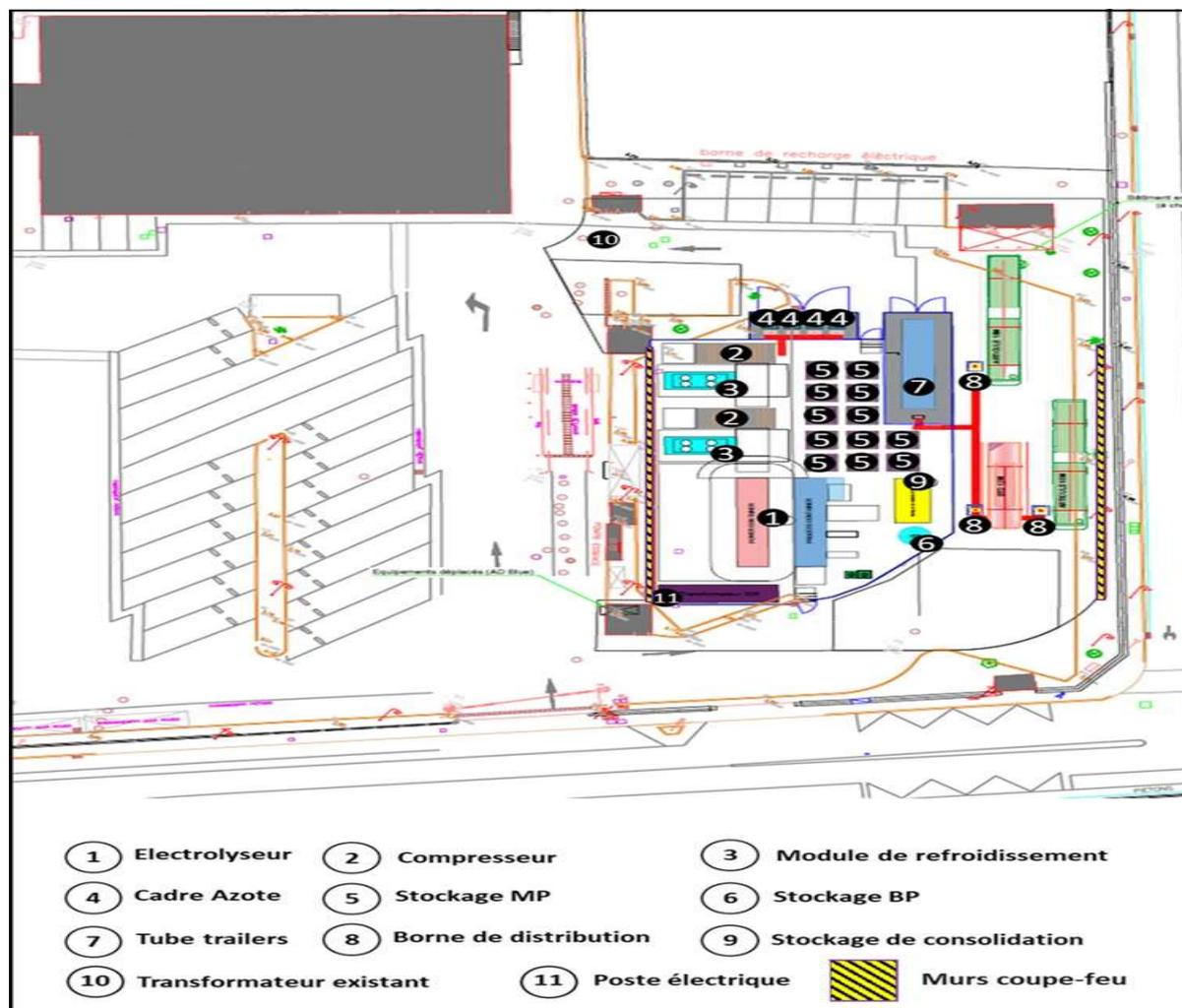
A. La station de production : implantation sur le site Palm Bus

1) Le site et son fonctionnement actuel



A. La station de production : implantation sur le site Palm Bus

2) Le site en 2025



A. La station de production : données techniques

→ Production :

1) Les partenaires techniques

Hynamics : filiale métier hydrogène du groupe EDF, Maître d'ouvrage délégué de la société de projet, en charge de la maintenance et de la supervision de la station;

Groupe ADF : conception et réalisation de la station;

Cummins/Resato : fourniront les équipements de production et de compression/distribution d'hydrogène et seront également en charge de la maintenance de ces équipements dans le cadre de la garantie.

2) L'équipement

- Puissance électrolyseurs : 2MW
- Capacité de production 800 kgs/jour
- Capacité de stockage 1 tonne (à 520 bars)
- Distribution à l'aide de 3 bornes (à 350 bars) – fenêtre de distribution 21h00-3h00

→ **Economie CO₂ : 3,7 tonnes/an**

A. La station de production : données techniques

→ Les Usages : 18 bus articulés (18 mètres)
23 bus standards (12 mètres)

} Lignes Palm Express A et B + Lignes 1 et 2
(66% des clients de la régie)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Total Bus - Cannes Lérins H2	7	14	19	23	27	31	35	38	41
Consommation CACPL (kg/jour)	135	271	365	447	528	609	690	744	798
Usages externes	665	529	435	353	272	191	110	56	2





A. La station de production : données financières

→ *Un investissement de 14,5 M€ dont :*

- 13,2 M€ pour la station (électrolyseur, station de compresseur, distribution...);
- 300 K€ de pièces stratégiques de remplacement ;
- 1M€ de frais d'études techniques, règlementaires et juridiques.

→ SUBVENTIONS

ADEME : 5 026 K€

Région Sud : 750 K€

Connecting Europe Facility (CEF) : 2 618 K€

Total : 8 394 K€

Un projet subventionné à hauteur de 58%

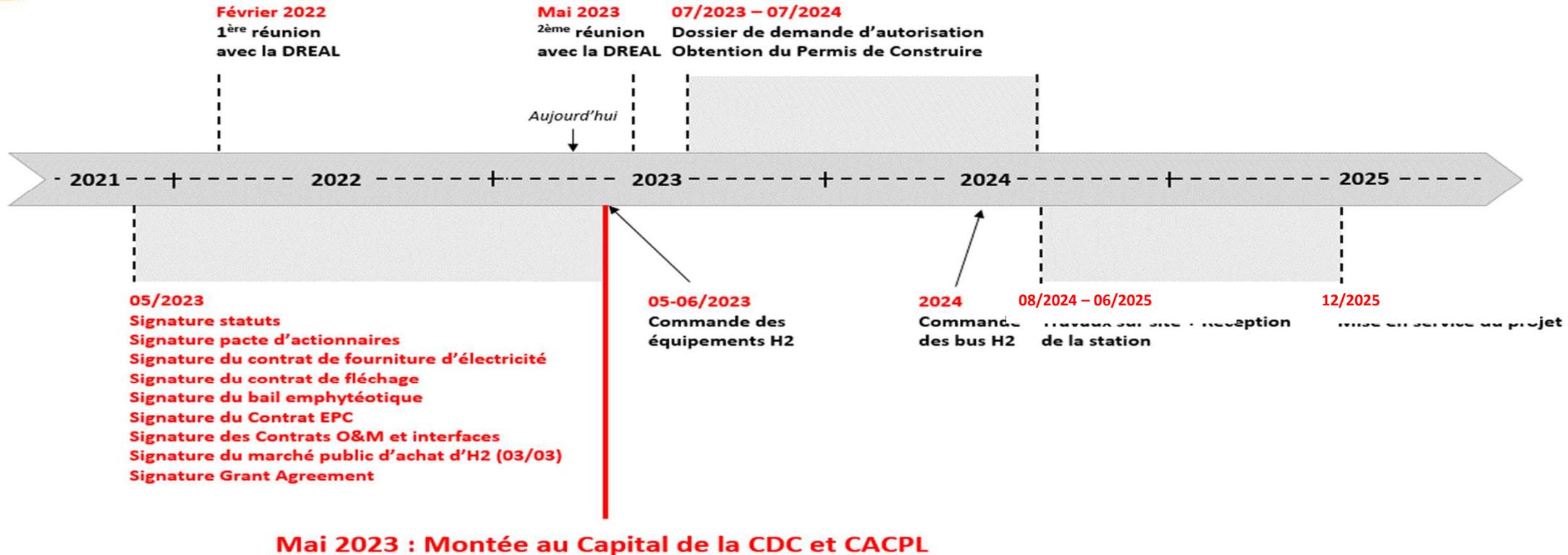
Coût Kgs H₂ : Prix au 6 mars 2023 : 9,30 € HT/kg

B. La société de projet : Pacte d'associés, statuts et plan d'affaires prévisionnel validés au Conseil Communautaire du 17 mars 2023

- **Objet** : le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une unité de production d'hydrogène bas carbone sur le territoire de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

- **Actionnaires en présence** :
 - * Hynamics pour 51 % des parts sociales ;
 - * C.A.C.P.L. pour 25 % ;
 - * CDC pour 24 % dont 4 % cédées à la SEM Green Energy 06 au plus tard le 31 octobre 2023.

C. Le planning





DÉBAT



-  **En matière de transport, quelles initiatives et démarches déjà lancées fonctionnent sur le territoire et seraient à déployer plus largement ?**
-  **Quelles nouvelles actions proposez-vous sur la thématique du transport pour répondre aux enjeux écologiques ?**
-  **Quels sont les acteurs et les conditions nécessaires à réunir pour renforcer l'impact environnemental de ces initiatives et démarches ?**



Conclusion

5

Mot de conclusion



Jean-Paul DAVID
Conseiller régional
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Hugues MOUTOUH
Préfet
Préfecture des Alpes-Maritimes





Poursuite de la démarche

Consultation citoyenne en ligne du 15 juillet au 30 septembre accessible sur le site <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/>

Faites participer le plus grand nombre de citoyens à la démarche en étant un relai auprès des populations que vous côtoyez !

RDV le 11 octobre 14h30 en visio pour des échanges sur les premières orientations de la planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagez-vous dans la planification écologique lors de la COP régionale

COP régionale horizon décembre 2024

La réussite de la démarche passe par **l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs** : collectivités, entreprises, agriculteurs, association, chambres consulaires... C'est pourquoi, au-delà de la méthode qui se veut participative, **il est proposé que les acteurs formalisent leur engagement lors de la COP finale** :

- 1. En ratifiant le jour de la COP un document cadre**, d'une ou deux pages, qui **synthétisera les grands objectifs du plan de transformation** (baisse d'émission de CO2, adaptation au changement climatique, préservation des ressources, restauration et préservation de la biodiversité) **et les grands enjeux de la planification écologique en région** ;
- 2. En soumettant un « contrat d'engagement » qui comprendra un engagement volontaire quantifiant la contribution aux objectifs et un plan d'actions en lien avec les chantiers de la planification écologique** (Mieux se déplacer, Mieux se nourrir, Mieux se loger, Mieux produire, Mieux préserver, Mieux consommer). Un format type sera proposé et le recueil pourra se faire en ligne, 2 mois avant la COP.

Ressources disponibles

Pour aller plus loin

- <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr>
 - <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>
 - <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr>
 - <https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr/>
 - <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>
 - <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>
-



Merci pour votre participation et contribution !

Lien vers le site de la démarche : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur>

En partenariat avec la

